



RELEVÉ DE DÉCISIONS

Commission Régionale du Contrôle des Clubs

Réunion du 27 juin 2023

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier ou par message électronique.

FC 4 RIVIERES 70, AS AUDINCOURT, STADE AUXERROIS, AS BAUME LES DAMES, AS BEAUNE, AS BELFORT SUD BESANÇON FOOTBALL, BRESSE JURA FOOT, FC CHALON, FC CHAMPAGNOLE, AS CHATENOY LE ROYAL, U COSNOISE S, USC DIJON, AS DIJON PTT, FC DIJON CLENAY VDN, ENT. FAUVERNEY, FC FONTAINE LES DIJON, US FRANCHEVELLE, AS GARCHIZY, FC GRANDVILLARS, FC GUEUGNON, FC ISLE SUR LE DOUBS, JURA DOLOIS FOOTBALL, JURA LACS FOOTBALL, AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY, US LA CHARITE, AS LEVIER, ALC LONGVIC, JS LURONNES, FC MONTCEAU BOURGOGNE, FC MORTEAU MONTLEBON, FC NEUILLY CRIMOLOIS SENNECEY, FC NOIDANS, AS ORNANS, FC PARON, US PONT DE ROIDE VERMONDANS, CA PONTARLIER, AS QUETIGNY, AS ST APOLLINAIRE, US ST SERVIN, US ST VIT, FC SENS, USC PARAY LE MONIAL, CCS VAL D'AMOUR, FC VALDAHON VERCEL, FC VESOUL :

- Aucune mesure appliquée

IS SELONGEY FOOTBALL :

- Encadrement de la masse salariale

RC LONS LE SAUNIER :

- Encadrement de la masse salariale + Amende 150 €

BESANCON AC, BESANCON SF, BLANZY FEMININES, FUTSAL DIJON METROPOLE, ASUC MIGENNES :

- Rappel réglementaire